

**Type de réunion**

Réunion de collège public

**Discussion sur le constat (facultatif)**

**05 Quel socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?**

Pour commencer, il faut se poser la question de savoir si c'est à la famille ou à l'école d'inculquer des règles de comportement. De toute évidence, il appartient à la famille d'apprendre aux enfants des règles élémentaires comme la politesse, le respect des personnes et des biens.

L'école a son rôle à jouer car elle a pour but de socialiser les enfants et de leur apprendre les règles de vie en collectivité. De plus elle a ses propres règles qui sont énoncées dans les règlements intérieurs de chaque établissement. Toute la communauté éducative se doit de les faire respecter. La question est de savoir si la famille lit ce règlement, le comprend et y adhère.

L'école étant le reflet de la société, on assiste à un délitement des comportements dû à la vie moderne, à une société incivique et individualiste.

L'école est désacralisée, ceci vient d'un changement des mentalités, d'une vision de l'enseignement qui ne fournit plus les connaissances nécessaires à la réussite des élèves dans leur vie professionnelle future. Il n'y a plus de respect pour la connaissance et ceux qui la détiennent.

Pour beaucoup, l'école doit apporter des débouchés professionnels et non une culture, d'où une dérive des comportements venant du fait que l'école ne répond plus aux attentes des enfants, de leurs parents et de la société. Joue-t-elle vraiment son rôle d'intégration dans une société à économie de marché comme la nôtre ?

La question de savoir quelles sont les matières fondamentales est tendancieuse et risque de faire apparaître une hiérarchisation qui n'a pas lieu d'être, l'école doit à porter une culture la plus large possible afin de donner une certaine ouverture d'esprit aux enfants mais aussi des savoirs et savoirs faire.

Tous les élèves ont besoin d'un savoir commun pour devenir et être des citoyens accomplis. Ils doivent connaître des règles de base comme : le civisme... et ne pas ignorer la loi. Mais qui doit la leur apprendre ? Pourquoi les cours d'éducation civique ne seraient-ils pas faits par des spécialistes tout au long de la scolarité, cela devrait être une matière à part entière. A l'heure actuelle, on accorde peu de temps à l'éducation civique, lorsque les cours existent, ils sont fait par les professeurs d'histoire géographie dont les programmes sont très chargés et par toute la communauté éducative.

Le contenu des programmes est de plus en plus dense et les élèves ne connaissent pas l'essentiel.

Lorsque les programmes changent c'est pour suivre l'actualité mais ne peut-on pas considérer que c'est de la démagogie car à chaque ministre correspond un changement de programme. La lourdeur des programmes est souvent en inadéquation avec la maturité des élèves auxquels ils s'adressent.

Il doit aussi y avoir une plus importante continuité entre l'école primaire qui doit apporter des bases fondamentales comme la lecture, l'écriture et le calcul et le collège, mais chaque cycle doit avoir ses objectifs propres et bien définis.

Pour les élèves en difficultés, au niveau du collège, une solution consistant à faire un cycle central 5<sup>ème</sup> /4<sup>ème</sup> en trois ans fonctionnait très bien, mais cette alternative a été arrêtée par manque de moyens humains et financiers. Ce qui ne va pas dans le sens de la réussite des élèves.

Pour un enseignement de qualité, il faut que les enseignants aient du temps et des moyens.

## **18 Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectives de l'Etat et de ses collectivités territoriales ?**

Tout d'abord, une remarque, comment peut-on définir l'efficacité de l'école ? Qu'est-ce que c'est et comment peut-on la mesurer ?

La décentralisation peut améliorer l'insertion de l'école dans son environnement. Afin de répondre plus rapidement et au mieux aux besoins des différents établissements, suivant leurs milieux géographiques et socio-économiques, la décentralisation des moyens matériels : locaux et équipements est souhaitable.

Toutefois, le transfert de charges doit s'accompagner d'un transfert de fonds correspondant car il existe de fortes disparités de moyens entre les différentes collectivités. Si le transfert de fonds n'est pas en adéquation avec le transfert des responsabilités incombant aux collectivités territoriales, des inégalités déjà existantes vont se renforcer et de nouvelles apparaître.

Les fonds alloués à l'éducation dépendent avant tout d'une orientation, d'un choix politique qui peuvent varier d'une collectivité à l'autre d'où une certaine méfiance.

A l'inverse, la gestion des personnels et de leur carrière ainsi que la définition des programmes doivent rester des compétences de l'Etat afin que sur l'ensemble du territoire soit donné à tous le même enseignement par des professionnels ayant la même qualité de formation.

En matière d'éducation, les moyens matériels ne peuvent de toute façon se substituer aux moyens humains dont l'Etat doit rester le garant.

## **22 Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière ?**

Les enseignants ont une formation hétérogène beaucoup trop dense au cours du stage de première année, alors qu'au départ ils ont besoin d'informations beaucoup plus pratiques comme : savoir gérer une classe et préparer un cours.

Les côtés positifs de cette formation, ce sont les tuteurs qui peuvent aider les jeunes enseignants à combler leur manque de savoir pratique et les guider.

Le rôle de la faculté pourrait être amélioré. Elle fournit aux enseignants, à l'heure actuelle, un savoir précis mais pas les moyens de le transmettre. Pourquoi ne pas généraliser une licence préparant au métier d'enseignant ?

La formation des enseignants n'est pas reconnue à sa juste valeur au niveau financier et aux vues du recrutement. Il y a une multiplication du nombre de maîtres auxiliaires et de vacataires dont l'expérience n'est pas reconnue ou qui n'ont pas les compétences requises pour enseigner. Cela provoque une perte de compétences des enseignants et montre bien le manque de reconnaissance de la formation qu'ont les enseignants titulaires.

Se pose aussi la question de l'intégration des maîtres auxiliaires et des vacataires qui ne sont finalement que des intérimaires . Pourquoi ne pas les former ? Il y a un problème de recrutement car si leur nombre augmente c'est que le nombre de postes offerts aux concours est insuffisant.

L'évaluation des professeurs est nécessaire afin qu'on repère s'ils ont des difficultés dans tel ou tel domaine non pas pour les sanctionner mais pour les former si le besoin s'en fait sentir. L'évaluation telle qu'elle est , est faite, trop irrégulièrement pour être efficace. Elle est inadaptée.

La formation continue des enseignants est indispensable afin qu'ils puissent adapter leur enseignement à l'évolution des élèves. Mais en ce moment, les stages pour les titulaires sont souvent inaccessibles et parfois inadaptés à leurs besoins. Le nombre de stages proposés est insuffisant car le budget des IUFM qui les organisent est trop faible. De plus, il devrait y avoir un remplaçant pour chaque enseignant en stage afin que les élèves n'en pâtissent pas.

### **Remarques complémentaires sur le débat (facultatif)**

---

### **Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)**

- 1** Pour un enseignement de qualité, il faut que les enseignants aient du temps et des moyens.
- 2** En matière d'éducation, les moyens ne peuvent de toute façon pas se substituer aux moyens humains.
- 3** L'état doit rester le garant des moyens humains et de la cohésion du système éducatif.